

SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

**Rapport relatif au Prix et à la Qualité
du Service Public de l'eau (RPQE)**

**SIVOM RIVE
GAUCHE DU CHER**



*Exercice
2011*

**Présenté conformément à l'article L.2224-5
du Code Général des
Collectivités Territoriales**

SOMMAIRE

1) Caractéristiques techniques du service	11
1.1) Organisation administrative du service.....	11
1.2) Conditions d'exploitation du service	12
1.3) Prestations assurées dans le cadre du service	12
1.4) Organisation synthétique du service	13
1.4.1) Production principale, distribution, interconnexion de sécurité	13
1.4.2) Achat d'eau, vente et interconnexion,.....	13
1.4.3) L'eau du SIVOM,	15
1.4.4) Stockage de l'eau,	16
1.4.5) Traitement de l'eau,	16
1.4.6) Distribution de l'eau,	16
1.5) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)	16
1.6) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés.....	17
Points de prélèvement	17
1.7) Volumes produits	17
1.7.1) Points de production	17
1.7.2) Importations	17
1.8) Bilan des ressources.....	17
1.9) Conventions de vente et d'achat d'eau	18
1.10) Nombre d'abonnements	18
1.11) Répartition des abonnés par commune et secteur	19
1.12) Volumes vendus.....	20
1.13) Linéaire du réseau de desserte	20
2) Tarification et recettes du service public d'eau potable.....	22
2.1) Fixation des tarifs en vigueur.....	22
2.2) Prix du service d'eau potable.....	22
2.2.1) Achat d'eau	22
2.2.2) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique	23
2.2.3) Redevance du SMEA.....	24
2.2.4) Evolution du tarif de l'eau potable.....	24
2.2.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)	25
2.3) Recettes d'exploitation	27
2.3.1) Recettes de la collectivité.....	27
3) Indicateurs de performance d'eau potable	29
3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la ARS)	29
3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2).....	29
3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3).....	30
3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)	30
1.1) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3).....	31
3.5) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2).....	31
3.6) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'AR, Cf annexe 2, P40).....	31

3.7) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1).....	31
3.8) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1).....	31
3.9) Durée d'extinction de la dette P153.2)	31
3.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente P154.0)	32
3.11) Taux de réclamations (P155.1)	32
4) Financement des investissements	34
4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux	34
4.2) Branchements en plomb.....	34
4.3) Etat de la dette.....	35
4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service	35
4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service	35
4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice	35
5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau	37
5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles	37
5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT.....	37



Chapitre 1-

Eléments de synthèse

► **Territoire :**

Le service d'eau potable du SIVOM Rive Gauche du Cher intervient sur 22 communes, unissant 14 communes du canton d'Huriel, la commune d'Audes et 7 communes de la Communauté d'Agglomération Montluçonnaise.

► **Service :**

Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 20, représentant 17 équivalents temps plein, plus un apprenti depuis octobre 2011.

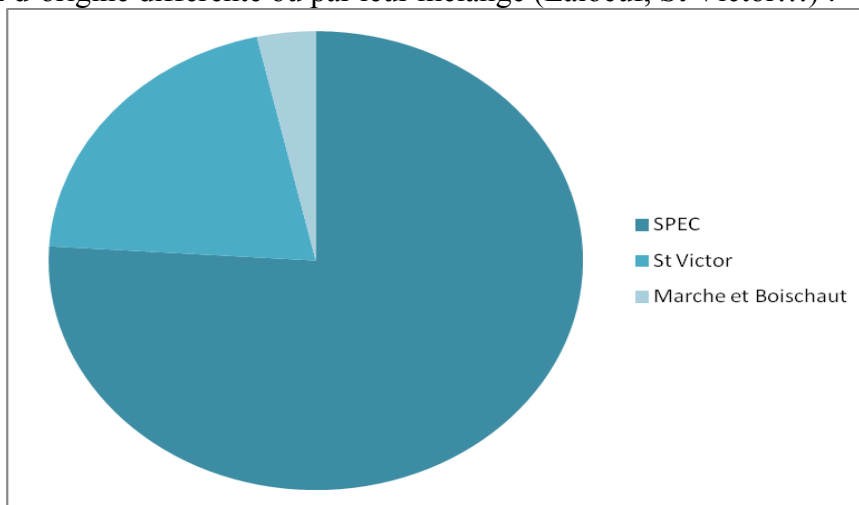
► **La production d'eau :**

Le SIVOM utilise 4 ressources pour l'alimentation de la distribution :

- Achat d'eau au SPEC : , ⚡ **78.42** % des besoins (coût d'achat calculé = **0.73 € HT/m3** en 2011,)
- L'usine de Saint Victor : ⚡ 19% des besoins coût de production évalué à < 0.5 € HT/m3,
- Achat d'eau à Montluçon : , ⚡ 2.33% des besoins coût d'achat contractuel = 1.26 € HT/m3
- Achat d'eau à la région minière : ⚡ 0.25% des besoins coût d'achat contractuel= 0.57 € HT/m3,

► **L'eau du robinet :**

Elle est liée aux différentes origines des usines de production. Certains secteurs sont exclusivement desservis par l'une des ressources (Montluçon, Barrassier), d'autres peuvent être alimentés des eaux d'origine différente ou par leur mélange (Laloeuf, St Victor...) :



► **Vente et achat d'eau 2011 :**

La vente d'eau en 2011 représente 1 472 470 m3, soit **4.1%** de plus qu'en 2010. L'usine de Saint Victor, unique ressource du SIVOM, aura produit 313 493 m3 soit 5.86% de moins qu'en 2010. Cette production représente 19 % de l'eau vendu par le SIVOM.

► Achat d'eau : 2011 / 1297276 m3

- Syndicat de Production des Eaux du Cher. ► Valeur 2011 : **1 255 670 m³/an** (2010 ↗²⁰¹¹ +3.26 %)
- Communauté d'Agglomération de Montluçon ► Valeur 2011 : **37 647 m³/an** (2010 ↗²⁰¹¹ +6.72 %)
- SIVOM de la Région Minière. ► Valeur 2011 : **3 959 m3/an** (2010 ↗²⁰¹¹ +18 %)

► Vente d'eau : 2011 / 89 763 m3/an(2010 ↗²⁰¹¹ +3.88%)

-Syndicat des eaux de Gouzon, ► **Valeur 2011 : 24 937 m³/an (▼-3.5%)**

-SIVOM de la Région Minière ► **Valeur 2011 : 64 826 m³/an (2010 ↗²⁰¹¹ +7.05%)**

-SIVOM Nord Rive Droite du Cher, ► **Valeur 2011 :** La canalisation de connexion en question a été réalisée en 2011 mais n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2012. Elle permet de sécuriser Vallon mais n'autorise pas les échanges bilatéraux. La convention de vente d'eau ainsi que la détermination du prix reste à réaliser en 2012.

- Bilan des importations / exportation : 2011

Un bilan positif de + **48 157 m³** de vente d'eau est dégagé entre les ventes et les achats d'eau avec la CAM, le Syndicat de Gouzon et le SIVOM de la région minière, étant entendu que la production du SPEC n'est pas considérée ici comme une importation.

- Interconnexion :

L'interconnexion est destinée à assurer la diversification de la ressource afin de répondre à des situations de crise. Elle nécessite des échanges de renouvellement sanitaire destinés à assurer la qualité biologique des eaux.

Interconnexion principale avec l'usine de Chamblan ► **Valeur 2011 :58 545 m³/an, totalement équilibré par un échange bilatéral,**

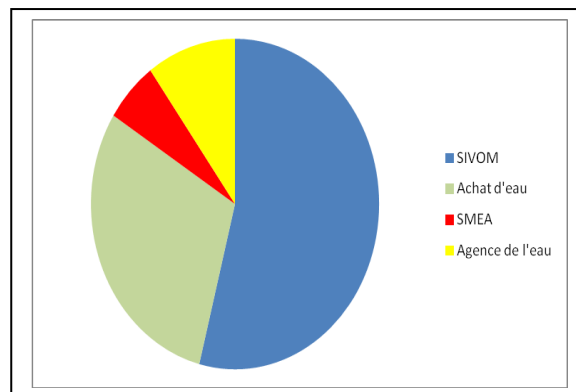
► Prix de l'eau 2011 :

La facture d'eau de 2011 pour 120 m³ est de 301,82 à 308,91 € TTC (redevance pollution de l'agence de l'eau variable). Le prix de l'eau se compose de plusieurs facteurs :

► Prix de l'eau fonctionnement et investissement SIVOM :
SIVOM, fonctionnement et investissement : 52 à 54%
Achat de l'eau (SPEC, CAM, Région Minière) : 28 %

► Redevance du SMEA : 5%

► Redevance pollution de l'agence de l'eau : 7 à 10%



Chapitre 2-

Indicateurs de performances



Indicateurs applicables en eau potable à fournir dans le cadre du SISPEA

Indicateurs descriptifs des services

D101.0 : estimation du nombre d'habitants desservis : **23 854**

D102.0 : prix TTC du service au m³ pour 120 m³ : **entre 301.82 et 308.91 € TTC**

D151.0 : délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service **2 mois ½ si réalisation de branchement nécessaire, sinon immédiat,**

Indicateurs de performance

P101.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie **100 % ▶ Excellent**

P102.1 : taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques **98.4 % ▶ Bon**

P103.2 : indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable **60 ▶ Satisfaisants, à améliorer**

P104.3 : rendement du réseau de distribution **86 % ▶ Bon rendement représentatif de la qualité d'un réseau urbain.**

P105.3 : indice linéaire des volumes non comptés **0.37 m³/km/jour. ▶ Bon**

P106.3 : indice linéaire de pertes en réseau **0.36 m³/km/jour. ▶ Bon**

P107.2 : taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable **0.39%. ▶ Médiocre, malgré 16 Km renouvelé entre la Croze et Chazemais ; Un effort important est nécessaire afin d'assurer la pérennité des équipements**

P108.3 : indice d'avancement de la protection de la ressource en eau **80 % ▶ Très bon**

P109.0 : montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité **8794.53 €**

P151.1 : taux d'occurrence des interruptions de service non programmées
2.68 coupures / 1000 abonnés. -----données peu robuste par manque de traçabilité

P152.1 : taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés
95 %.----- données peu robuste par manque de traçabilité

P153.2 : durée d'extinction de la dette de la collectivité
6.2 ans ▶ Satisfaisant, le service est dans un niveau d'endettement classique

P154.0 : taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente
4.8% ▶ Le taux des impayés est important et nécessite une action rapide

P155.1 : taux de réclamations
3.72% ▶ Le taux des réclamations est assez important et nécessite une attention particulière-----données peu robustes par manque de traçabilité

Commentaires :

L'année 2011 permet d'initier et de concrétiser la volonté d'une plus grande maîtrise de la gestion générale du SIVOM, de saisir le lien étroit qui associe obligatoirement besoins techniques et financiers, actions techniques et supervision administrative. Le caractère industriel et commercial de la structure implique d'intégrer la maîtrise, la performance et l'investissement, au cœur du service public.

Les indices de performance mesurant la qualité structurelle des équipements sont bons et démontrent leur qualité.

Un enjeu de renouvellement est démontré par un taux de renouvellement médiocre et ce, malgré un important programme pluriannuel de réfection ouvert en 2010 et poursuivi en 2011, sur le Chantier de la Croze Chazemais. Il semble indispensable de poursuivre une stratégie de renouvellement, posant la question de son financement et mesurant un enjeu important pour la pérennité du service.

Le taux d'endettement, la durée d'extinction de la dette sont correctes et ne traduisent pas un surendettement significatif du SIVOM.

En revanche, le taux d'impayés semble préoccupant, même si la valeur calculée se base également sur les travaux non payés contrairement aux règles normales du calcul de cet indice. L'évolution de la trésorerie annuelle démontre bien cette difficulté et la nécessaire programmation des opérations en symbiose avec les capacités réelles disponibles.

Le lien doit être fait entre capacité de recouvrement des créances, besoins d'autofinancement et d'endettement, afin de mobiliser les moyens nécessaires en réponse aux enjeux de renouvellement qui sont identifiés.

Chapitre 3-

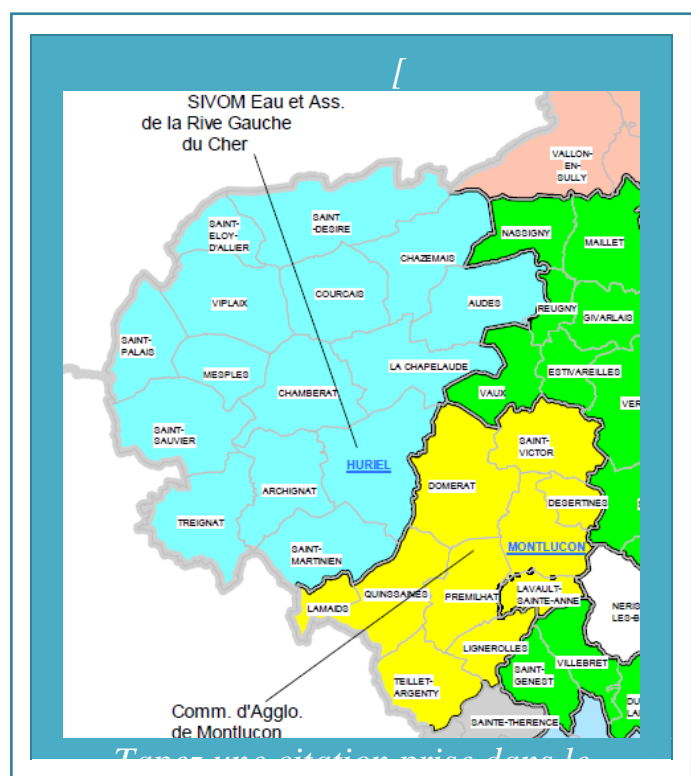
Eléments techniques



1) Caractéristiques techniques du service

1.1) Organisation administrative du service

Le « SIVOM de la Rive Gauche du Cher » est un **Syndicat mixte** situé à l'Est du département Allier et regroupant, pour l'exercice de la compétence eau potable, les communes de :



- Archignat,
- Audes,
- Chambérat,
- La Chapelaude,
- Chazemais,
- Courçais,
- Domérat**,
- Huriel,
- Lamaids**,
- Lignerolles**,
- Mesples,
- Premilhat**,
- Quinssaines**,
- Saint Désiré,
- Saint Eloy d'Allier,
- Saint Martinien,
- Saint Palais,
- Saint Sauvier,
- Saint Victor**,
- Teillet Argenty**,
- Treignat
- Viplaix.

Depuis le 1^{er} janvier 2009, par l'arrêté préfectoral n°321, les communes de Domérat, Lamaids, Lignerolles, Premilhat, Quinssaines, Saint Victor et Teillet Argenty sont représentées par la **Communauté d'Agglomération de Montluçon** au sein du SIVOM de la Rive Gauche du Cher par le mécanisme de représentation –substitution validé par l'arrêté préfectoral n° 321/2008.

Le service d'eau potable intervient donc sur 22 communes, unissant 14 communes du canton d'Huriel, la commune d'Audes, et 7 communes de la Communauté d'Agglomération. Cette union assure l'équilibre technico-financier du service eau potable et se justifie par la cohérence technique d'ensemble existante à l'échelle du territoire.

Les missions du service sont :

- | | | |
|---|---|---|
| Station de Saint Victor concernant une partie du territoire | } | <input type="checkbox"/> Production
<input type="checkbox"/> Protection du point de prélèvement
<input type="checkbox"/> Traitement
<input type="checkbox"/> Transport |
| Totalité du territoire | } | <input type="checkbox"/> Stockage d'eau potable
<input type="checkbox"/> Distribution d'eau potable |

1.2) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie. Le nombre d'agents en régie directe est de 19, représentant 16.97 équivalents temps plein, plus un apprenti depuis octobre 2011.

1.3) Prestations assurées dans le cadre du service

La répartition des tâches est la suivante :

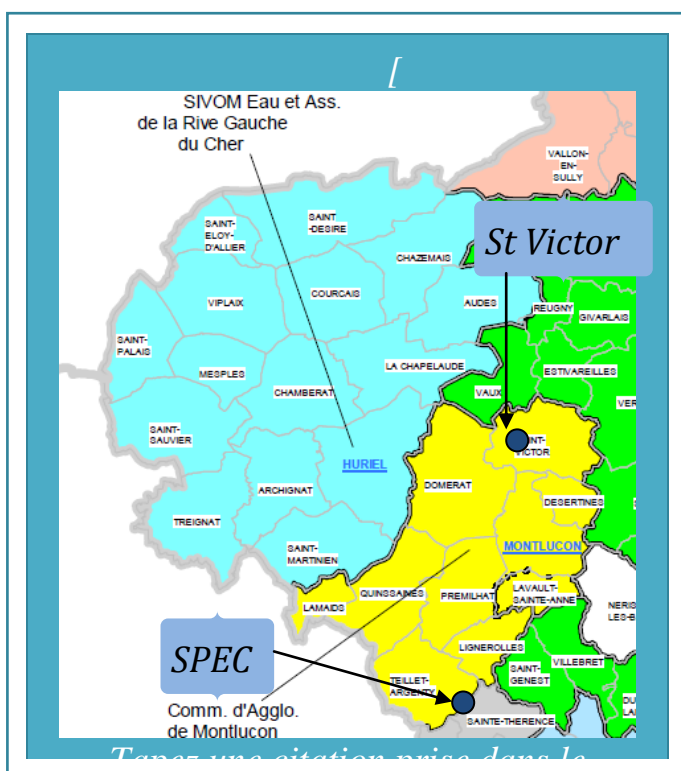
La répartition des tâches est la suivante :		Collectivité
Gestion du service	application du règlement du service	X
	fonctionnement, surveillance et entretien des installations	X
	relève des compteurs	X
Gestion des abonnés	accueil des usagers	X
	facturation	X
	traitement des doléances client	X
Mise en service	des branchements	X
Entretien	de l'ensemble des ouvrages	X
	de la voirie liée aux ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des plantations	X
Renouvellement	de la voirie liée aux ouvrages	X
	de l'ensemble des ouvrages	X
	des branchements	X
	des canalisations	X
	des captages	X
	des clôtures	X
	des compteurs	X
	des équipements électromécaniques	X
	des forages	X
	des ouvrages de traitement	X
	du génie civil	X
	des branchements plomb	X
	des portails	X
	des équipements hydrauliques de traitement et pompage	X
	des installations électriques et informatiques	X
de la téléalarme, télésurveillance, et télégestion	X	

	des vannes et accessoires hydrauliques	X
Prestations particulières	entretien des points de distribution publics	X
	traitement des boues	X

1.4) Organisation synthétique du service

1.4.1) Production principale, distribution, interconnexion de sécurité

Les eaux distribuées par le SIVOM Rive Gauche du Cher proviennent de la ressource liée au Cher via :



► **Sous la compétence du SIVOM :** *La nappe alluviale du Cher au niveau de Saint Victor. La station de Saint Victor est directement exploitée par le SIVOM, assurant prioritairement l'alimentation de Saint Victor et de Vaux (région minière). L'arrêt de cette exploitation est prévue.*

► **Sous la compétence du SPEC, Le Cher :** *La station de Prat sur le Cher est exploitée par le Syndicat de Production des Eaux du Cher, et qui assure 80% de la production distribuée et démontre le fort lien technique entre le SPEC et le SIVOM. Le lien est également financier puisque le SIVOM finance 4/7 des investissements réalisés pour le SPEC.*

L'arrêt de la station de Saint Victor est envisageable suite à l'achèvement opérationnel des travaux de modernisation de traitement de l'usine du SPEC. Ces travaux devraient s'achever en 2013.

1.4.2) Achat d'eau, vente et interconnexion,

Achat d'eau : 2011 / 1297276 m³

0) L'achat d'eau principal s'effectue avec le Syndicat de Production des Eaux du Cher. Cette production demeure la production principale distribuée sur l'ensemble du territoire du SIVOM. ► **Valeur 2011 : 1 255 670 m³/an (2010 ↗ 2011 +3.26 %)**

1) Un achat d'eau du SIVOM s'effectue auprès de la Communauté d'Agglomération de Montluçon pour la commune de Domérat (secteur les étourneaux, Domaine de l'étang, quartier de la loue, les Buissonnets et le lotissement des grandes terres). ► **Valeur 2011 : 37 647 m³/an (2010 ↗ 2011 +6.72 %)**

2) Depuis 2010, une dizaine d'abonnés appartenant au secteur de Barassier, Champenest, et Courtille à Saint Victor sont alimentés par le SIVOM de la Région Minière. ► **Valeur 2011 : 3 959 m³/an** (2010 ↗²⁰¹¹ +18 %)

Vente d'eau 2011 : 89 763 m³/an(2010 ↗²⁰¹¹ +3.88%)

Le SIVOM Rive Gauche du Cher vend de l'eau :

3) Au Syndicat des eaux de Gouzon, via une connexion en diamètre 125 mm entre le réservoir des Carolles (Archignat) et celui de Nouhant. L'eau est vendue en sécurisation quantitative du Syndicat de Gouzon. ► **Valeur 2011 : 24 937 m³/an** (↘-3.5%)

4) Au SIVOM de la Région Minière sur la commune de Vaux, qui depuis Saint Victor, est alimentée par le réservoir de Perreguines. ► **Valeur 2011 : 64 826 m³/an** (2010 ↗²⁰¹¹ +7.05%)

5) Au SIVOM Nord Rive Droite du Cher, via une canalisation PVC 90 mm, vers le réservoir de Bellevue à Vallon en Sully. ► **Valeur 2011 : La canalisation de connexion en question a été réalisée en 2011 mais n'est effective qu'au 1^{er} janvier 2012. Elle permet de sécuriser Vallon mais n'autorise pas les échanges bilatéraux. La convention de vente d'eau ainsi que la détermination du prix reste à réaliser en 2012.**

- Bilan des importations / exportation : 2011

Le SIVOM exporte massivement l'eau qu'il distribue puisque la production est assurée à 80% par le SPEC et qu'il est prévu à terme l'abandon de la ressource propre. Toutefois le SPEC est issue de la coopération inter-syndicat Rive Gauche du Cher / Région minière.

Un bilan positif de **48 157 m³** de vente d'eau est dégagé entre les ventes et les achats d'eau avec la CAM, le Syndicat de Gouzon et le SIVOM de la région minière.

- Interconnexion :

L'interconnexion est destinée à assurer la diversification de la ressource afin de répondre à des situations de crise. Le principe de l'interconnexion est un échange bilatéral dans le principe de l'absence d'échange financier (bilan annuel à 0).

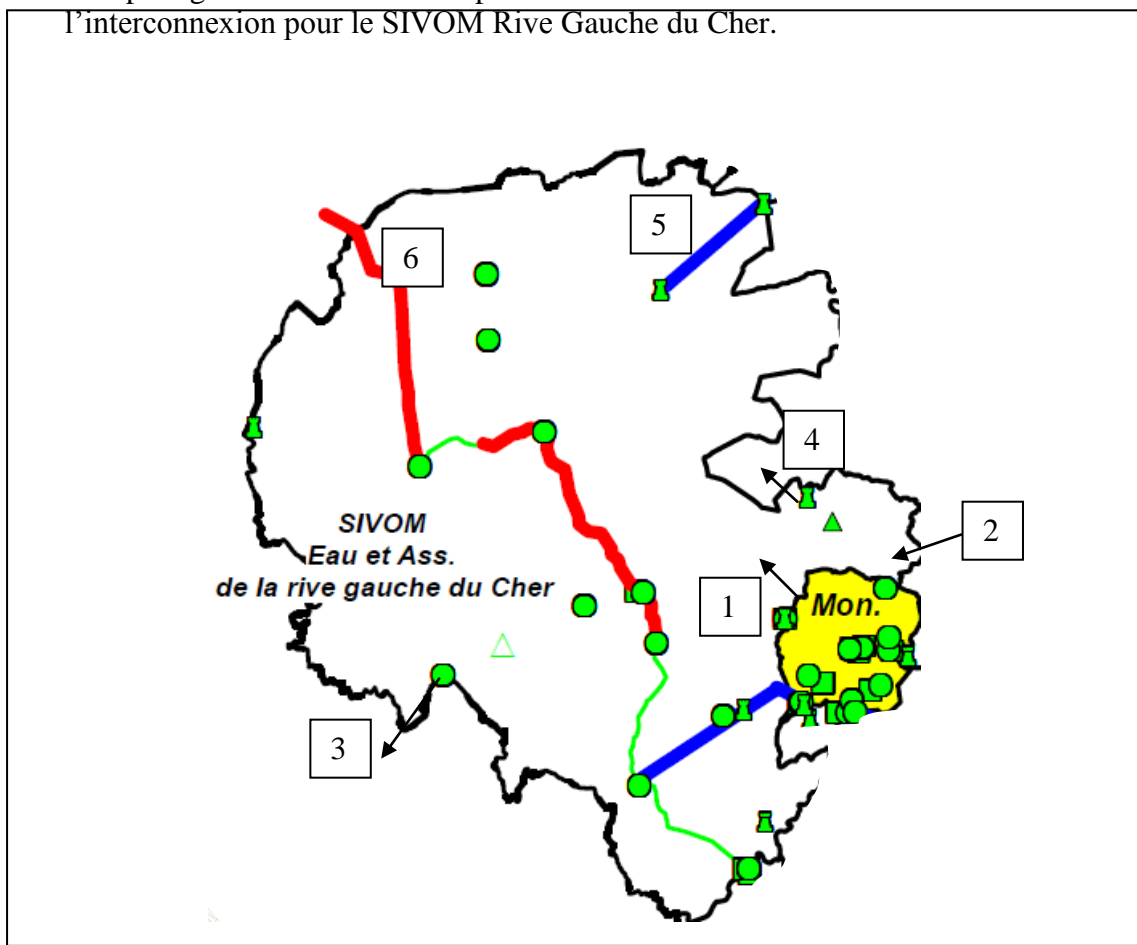
6) L'interconnexion principale avec l'usine de Chamblan permet de sécuriser totalement le territoire du SIVOM Rive Gauche du Cher via un objectif de livraison à 5 120 m³/j couvrant 128% des besoins moyens et 64% des besoins de pointe. ► **Valeur 2011 : 58 545 m³/an, totalement équilibré par un échange bilatéral, ce qui indique que le SIVOM a consommé 58 545 m³/an provenant de l'usine de Chamblan mais aussi renvoyé l'équivalent dans la distribution de Marche et Boischaud.**

Dès 2011, la Communauté d'agglomération de Montluçon a souhaité évoquer un besoin d'interconnexion entre le réservoir de tête du SIVOM Rive Gauche et leurs installations. Il s'agit d'un sujet initié par la CAM et relayé par Monsieur le Préfet de l'Allier.

Cette interconnexion permettrait de répondre aux pannes d'usine mais ne solutionne pas les problèmes éventuels de pollution en amont du Cher ou de quantitatif. Le SMEA a été saisi de la question en 2011 dans la cadre de sa compétence et sous la réserve d'une adhésion de la CAM.

Ce projet d'interconnexion posera la question pour le SIVOM :

- De nouveaux mélanges d'eau dans la distribution dont le SIVOM est responsable (Cf l'eau du SIVOM chapitre suivant),
- Au partage des volumes disponibles et du maintien du niveau de sécurité de l'interconnexion pour le SIVOM Rive Gauche du Cher.

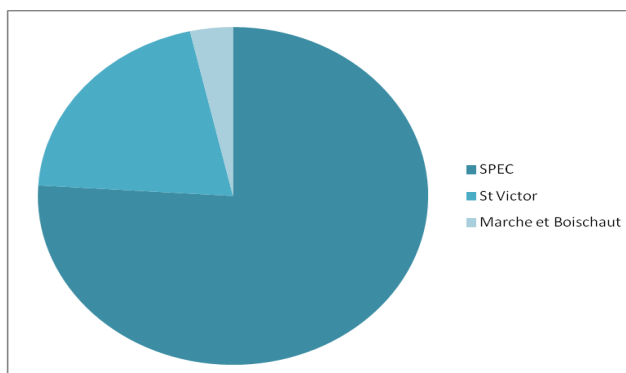


- Synthèse des échanges :

Zone	Vendeur	Acheteur	Date de signature	Quantitatif	Date validité	Préavis	Convention
1	CAM	SIVOM RGC	28/12/10		3/04/11	6 mois	oui
2	SIVOM RM	SIVOM RGC	28/12/10	43.2 m3/j	28/12/11	12 mois	Oui, à revoir
3	SIVOM RGC	Syndicat Gouzou	22/10/2003	150 m3/j	22/10/11	12mois	Oui, à revoir
4	SIVOM RGC	SIVOM RM	18/12/1968		18/12/2011	12 mois	Oui, à revoir
5	SIVOM RGC	SIVOM RM	A faire	145 m3/j			A signer
6	SIVOM RGC	Syndicat marche et Boischaud	7/07/2008	5120 m3/j / 8700 m3/j	7/7/2018	12 mois	oui

1.4.3) L'eau du SIVOM,

L'eau distribuée par le SIVOM Rive Gauche du Cher résulte donc actuellement du mélange de 3 eaux. Le SIVOM Rive Gauche du Cher est responsable de la qualité des eaux distribuées :



1.4.4) Stockage de l'eau,

Les stockages sont réalisés par 15 réservoirs, cuves en béton armé étanche et semi enterrées (77%) ou châteaux d'eau aériens (23%), dont la capacité globale est proche de 15 580 m³. Un tel volume représente une moyenne de 3.5 jours de stockage masquant une grande disparité d'un réservoir à l'autre.

1.4.5) Traitement de l'eau,

L'usine de Saint Victor assure un traitement sommaire par aération, traitement au permanganate de potassium, filtration sur sable, neutralisation à la chaux et désinfection au bioxyde de chlore. Cette activité de production devrait s'interrompre durant les prochaines années en raison d'une décision prise par le SIVOM Rive Gauche et actée au Schéma Départemental d'Alimentation en Eau Potable.

Le SIVOM de la Rive Gauche du Cher n'assure pas de traitement de potabilisation sur la **ressource principale** puisque le SPEC assure ce rôle avec le financement du SIVOM Rive Gauche du Cher et celui du SIVOM de la Région Minière. D'importants travaux de modernisation financés par les Syndicats primaires sont en cours en 2011 -2012 sur l'usine de Prat.

Des désinfections intermédiaires, dont l'enjeu est de confirmer la rémanence de la désinfection en tout point du réseau, sont assurées par des postes d'injection de bioxyde de chlore en sortie des réservoirs qui suivent (le choix actuel du SIVOM est de réguler les injections sur la base d'analyseurs en continu). :

- La Croze, sur chacune des sorties, St Victor/Domérat/Chapelaude/Chambérat/ Carolles ;
- Saint Victor, départ vers la distribution,
- Laloef, vers la distribution.

Le bioxyde de chlore utilisé répond à une excellente efficacité de traitement, à une rémanence parmi les plus fortes, ce qui le consacre comme le produit plus efficace sur l'efficacité biocide et la rémanence. Le bioxyde ne produit pas de THM ou aldéhydes et est réputé ne pas produire d'odeurs ou de goûts. Il représente toutefois des coûts d'exploitation.

Une réflexion a été engagée en 2011 avec la contribution du SPEC sur l'harmonisation des analyseurs présents sur le site de Coursage.

1.4.6) Distribution de l'eau,

La distribution est assurée par environ 1001 Km de canalisations, hors linéaires de branchement.

1.5) Estimation du nombre d'habitants desservis (D101.0)

Le service public d'eau potable dessert 11 927 abonnés domestiques correspondant à environ 23 854 habitants.

1.6) Nature des ressources utilisées et volumes prélevés

Le SIVOM Rive Gauche du Cher utilise deux ressources prélevées :

■ La station de pompage de Saint Victor, construite autour de 1955, se compose d'une batterie de 7 puits soutenu par un barrage mobile (rajouté ultérieurement) et d'un puits rayonnant en bordure du Cher. La ressource utilisée est la nappe alluviale du Cher. ► *L'arrêt de cette station est acté par l'autorité territoriale. Cette unité de production représente 20% de la distribution du SIVOM.*

■ La station de pompage et de traitement du Syndicat de Production des Eaux du Cher (SPEC) créé en 1975. Cette production est placée sous la responsabilité du SPEC, qui assure l'essentiel de la production des eaux distribuées sur le territoire du SIVOM de la Rive Gauche du Cher. Cette station n'étant pas sous la compétence directe du SIVOM, elle n'est pas évoquée précisément dans les notes suivantes.

Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Débit autorisé* [m ³ /j]	Prélèvement 2010 [m ³]	Prélèvement 2011 [m ³]	Variation en %
Saint Victor	90	8600	359 236	338 178	- 5.86%

*D'après l'arrêté préfectoral n° 4633-57

Une diminution de la production émanant de la station de Saint Victor était envisagée en 2011. En réalité, la station est intervenue en soutien de Chamblan et du SPEC lors d'événements particuliers et les travaux de réhabilitation sur la station du SPEC ne permettent pas d'envisager l'abandon immédiat.

1.7) Volumes produits

Les volumes produits sont des volumes d'eau traitée et donc envoyés vers la distribution.

1.7.1) Points de production

Ouvrage	Débit nominal [m ³ /h]	Production 2010 [m ³]	Production 2011 [m ³]	Variation en %
Saint Victor	90	322 399	313 493	-2.84%

Le débit nominal est le débit de fonctionnement des pompes dans des conditions attendues de fonctionnement.

1.7.2) Importations

Exportateur	Importé en 2010 [m ³]	Importé en 2011 [m ³]	Variation en %
CAM	35 274	37 647	+6.72%
SIVOM Région minière (Barassier)	3339	3 959	+20%

Les importations ont augmenté en 2011 de +7.75% en raison de la situation de sécheresse assez sévère.

1.8) Bilan des ressources

	Eau brute (prélevée)	Eau traitée (produite)
--	----------------------	------------------------

	2010	2011	Variation en %	2010	2011	Variation en %
Ressources propres	359 236	338 178	- 5.86%	322 399	313 493	-2.84%
SPEC (achat d'eau)	1 373 469*	1 422 822*	+3.59%	1215 983	1 255 670	+3.26%
Importations	-	-	-	130 919**	41 606	- 68%
TOTAL				1 669 301	1 610 769	-3.5

* Volume estimé sur la base de la production totale de l'usine de Prat (SPEC) : 2 245 332 m³ en 2010 et 2 326 013 m³ en 2011 et répartie au prorata des eaux traitées entre le SIVOM Rive gauche et le SIVOM de la région minière.

**127 580 m³ ont été achetés au Syndicat de Marche et Boischaux en 2010 du fait du démarrage de l'interconnexion. En 2011, un échange bilatéral de 58545 m³ permet de restituer un bilan nul d'exportation dans le principe de l'interconnexion (exportation = importation).

1.9) Conventions de vente et d'achat d'eau

Zone	Vendeur	Acheteur	Date de signature	Quantitatif	Date validité	Préavis	Convention
1	CAM	SIVOM RGC	28/12/10		3/04/11	6 mois	oui
2	SIVOM RM	SIVOM RGC	28/12/10	43.2 m ³ /j	28/12/11	12 mois	Oui, à revoir
3	SIVOM RGC	Syndicat Gouzou	22/10/2003	150 m ³ /j	22/10/11	12mois	Oui, à revoir
4	SIVOM RGC	SIVOM RM	18/12/1968		18/12/2011	12 mois	Oui, à revoir
5	SIVOM RGC	SIVOM RM	A faire	145 m ³ /j			A signer
6	SIVOM RGC	Syndicat marche et Boischaux	7/07/2008	5120 m ³ /j / 8700 m ³ /j	7/7/2018	12 mois	oui

1.10) Nombre d'abonnements

Abonnements	2010	2011	Variation en %
Nombre d'abonnements domestiques		11 927	
Nombre d'abonnements non domestiques agricole		992	
Nombre d'abonnement commerciaux, industriels ou artisanaux		280	
Nombre d'abonnement service public		154	
Nombre total d'abonnement	13236	13 353	+0.88%

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

Les abonnés non domestiques sont ceux dont les effluents, par leur quantité ou leurs caractéristiques ne sont pas assimilables à ceux des effluents domestiques et qui sont, de ce fait, assujettis à la redevance de pollution non domestique de l'agence de l'eau.

1.11) Répartition des abonnés par commune et secteur

	Commune	Nb Abonnés	Conso 2011
1	ARCHIGNAT	231	23227
2	AUDES	275	29546
3	CHAMBERAT	259	23786
4	CHAZEMAIS	320	39125
5	LA CHAPELAUDE	608	48308
6	COURCAIS	257	25427
7	BOURG DOMERAT	1177	102051
8	CHATEAUGAY LE CROS RICROS	827	158536
9	CREVANT BRESSOLLES	739	54108
10	HAMEAU DE BIEN ASSIS	87	8469
11	LES ETOURNEAUX	336	22930
12	PRUNET VIGNOUX	379	30918
13	TERRE NEUVE COURAUD	681	63219
14	VILLARS	289	20475
15	BOURG HURIEL	630	40997
16	VILLAGE HURIEL	865	72212
17	LAMAIDS	101	8606
18	LIGNEROLLES	376	376
19	MESPLES	121	12500
20	PREMILHAT	1053	94626
21	QUINSSAINES	712	54348
22	ST.DESIRE	376	41831
23	ST ELOY D'ALLIER	74	10238
24	SAINT MARTINIEN	341	25615
25	ST PALAIS	199	10142
26	ST.SAUVIER	337	22597
27	SAINT VICTOR	665	161950
28	TEILLET ARGENTY	327	22467
29	TREIGNAT	381	381
30	VIPLAIX	346	30463
		13369	

1.12) Volumes vendus

Ces volumes sont calculés sur une période de référence de 12 mois (année civile ou période de relève). La période retenue doit être identique pour tous les volumes.

Volumes vendus	2010	2011	Variation en %
Volumes facturés aux abonnés	1 331 475	1 382 707	+3.85%
- dont abonnés domestiques		1 223 771	
- dont abonnés non domestiques		158 936	
Volumes exportés	83 070	89 763	+8.05%
Total des volumes vendus	1 414 545	1 472 470	+4.1%

La période retenue pour le calcul des volumes est :

la période de relève du 1^{er} mars au 1^{er} novembre.

1.13) Linéaire du réseau de desserte

	2010	2011	Variation en %
Linéaire du réseau hors branchements en km	1000 km	1001	0.1



Chapitre 4-

Prix de l'eau

2) Tarification et recettes du service public d'eau potable

2.1) Fixation des tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante a voté les tarifs (délibération du 23/03/10 pour application au 1/01/2011).

Il n'y a pas de frais d'accès au service, hormis les coûts relatifs aux travaux nécessaires à la mise en œuvre du service.

D'autres prestations sont facturées aux abonnés. (travaux de branchements, étalonnage de compteurs, changement de compteur suite dégradations...). Ces prestations sont facturées conformément au bordereau des prix unitaires validé le 4/11/2010 et applicable à partir du 1/01/2011 :

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est-il assujéti à la TVA ?

Oui

-5.5% sur la vente d'eau

-19.6% sur les autres prestations

2.2) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend :

Un abonnement, qui couvre les frais d'entretien du branchement, et la location du compteur

Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance :

annuellement

Les volumes sont relevés :

annuellement

Les consommations sont payables sur la base du relevé. L'annexe 1, P39, expose une facture d'eau de 120 m³.

2.2.1) Achat d'eau

Le SIVOM est dépendant de plusieurs ressources et usines de production :

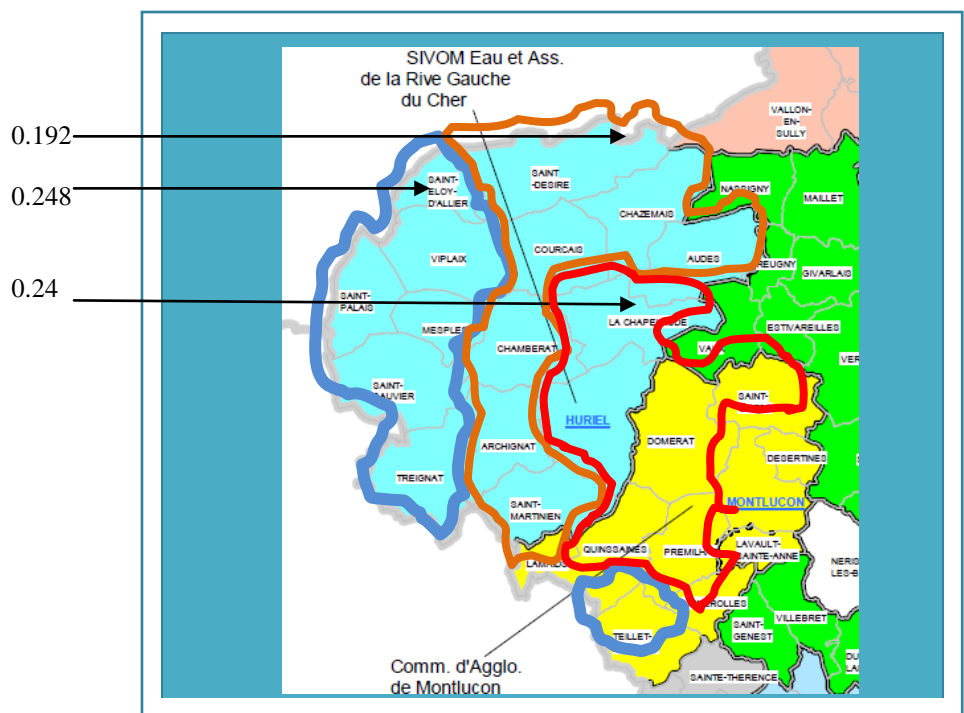
- ▶ Achat d'eau à Montluçon : coût d'achat contractuel = 1.26 € HT/m³, ⤴ 2.33%
- ▶ Achat d'eau au SPEC : coût d'achat calculé = **0.73 € HT/m³**, ⤴ **78.42 %**
- ▶ Achat d'eau à la région minière : coût d'achat contractuel = 0.57 € HT/m³, ⤴ 0.25%
- ▶ L'usine de Saint Victor : coût de production évalué à < 0.5 € HT/m³, ⤴ 19%

2.2.2) Redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique

Cette redevance est perçue dans toutes les communes quelles que soit leur population. Elle remplace l'ancienne « contre-valeur » de la redevance de pollution domestique qui, jusqu'au 31 décembre 2007, n'était perçue que dans les communes comprenant au moins 400 habitants agglomérés permanents et saisonniers pondérés.

Par conséquent, aucune facture émise à compter du 1er janvier 2009 ne doit mentionner le terme « contre-valeur », sauf les annulations ou réductions de factures émises avant cette date. Cette redevance est reversée à l'agence de l'eau. Elle est variable d'une commune à l'autre sur le territoire du SIVOM, démontrant 3 secteurs.

	1^{er} jan 2010	1^{er} jan 2011	% évolution
<i>Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)</i>			
La Chapelaude	0.23	0.24	+4.35
Domérat	0.23	0.24	+4.35
Huriel	0.23	0.24	+4.35
Premilhat	0.23	0.24	+4.35
Quinssaines	0.23	0.24	+4.35
Saint Victor	0.23	0.24	+4.35
Archignat	0.138	0.192	+39.13
Audes	0.138	0.192	+39.13
Chambérat	0.138	0.192	+39.13
Chazemais	0.138	0.192	+39.13
Courçais	0.138	0.192	+39.13
Lamaids	0.138	0.192	+39.13
Lignerolles	0.138	0.192	+39.13
Mesples	0.180	0.248	+37.78
Saint Désiré	0.138	0.192	+39.13
St Eloy d'Allier	0.180	0.248	+37.78
St Martinien	0.138	0.192	+39.13
St Palais	0.180	0.248	+37.78
Viplaix	0.180	0.248	+37.78
St Sauvier	0.180	0.248	+37.78
Teillet Argenty	0.180	0.248	+37.78
Treignat	0.180	0.248	+37.78



2.2.3) Redevance du SMEA

Cette redevance est perçue par le Syndicat Mixte des Eaux de l'Allier dont la vocation est de réaliser les interconnexions de sécurité entre les ressources des différentes productions d'eaux potables.

2.2.4) Evolution du tarif de l'eau potable

► Rémunération des services du SIVOM, comprenant la distribution et la production

Abonnements	2010	2011	
Tranche 1	64.45 € HT	59.05 € HT	²⁰¹⁰ ↘ ²⁰¹¹ -8.38%
Tranche 2	133.65 € HT	133.65 € HT	↔
Tranche 3	184.83 € HT	184.83 € HT	↔
Prix m3	2010	2011	
Tranche 1	1.4704 € HT	1.57 € HT	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +6.77%
Tranche 2	1.16 € HT	1.20 € HT	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +3.45 %
Tranche 3	0.96 € HT	1 € HT	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +4.16%

► Rémunération du SMEA comprenant l'interconnexion de sécurité avec d'autres ressources

	2010	2011	
Au m3	0.13 € HT inclus dans le prix SIVOM	0.13 € HT	↔

► Rappel redevance pollution pour l'agence de l'eau

	1 ^{er} jan 2010	1 ^{er} jan 2011	% évolution
<i>Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)</i>			
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	0.23	0.24	2010 ↗ ²⁰¹¹ +4.35
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	0.138	0.192	2010 ↗ ²⁰¹¹ +39.13
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	0.180	0.248	2010 ↗ ²⁰¹¹ +37.78

► A la baisse en 2011: les tarifs abonnement du SIVOM

► Stagnation en 2011 : les tarifs du SMEA

► En augmentation en 2011 : la redevance pollution de l'agence de l'eau et les prix au m³ d'eau du SIVOM

2.2.5) Prix TTC du service au m3 pour 120m3 (D102.0)

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence – prix unitaires(120m³)

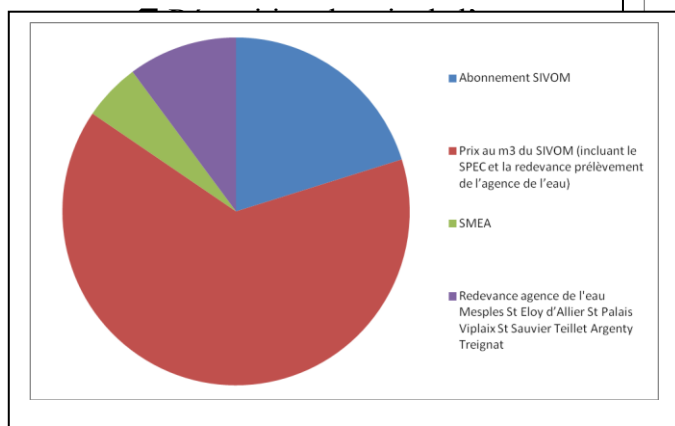
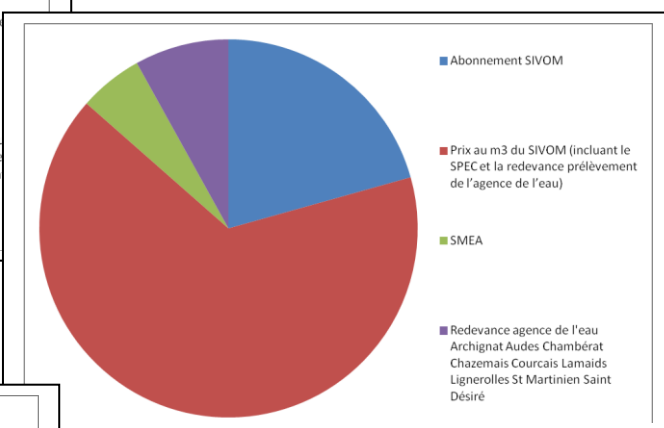
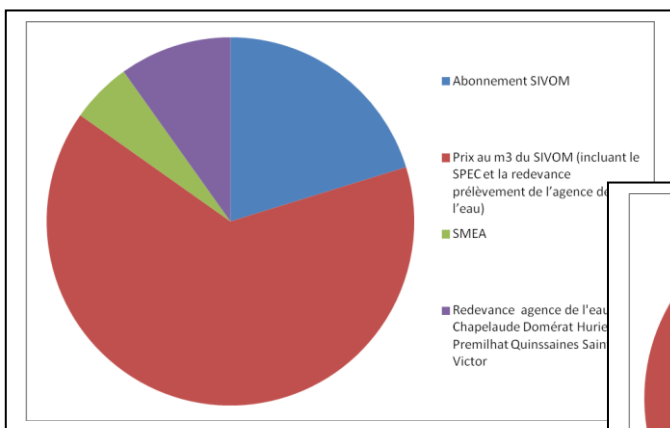
Prix au m3	2010	2011	
Abonnement SIVOM	64.455 (68 TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	2010 ↘ ²⁰¹¹ -8.38%
Prix au m3 du SIVOM (incluant le SPEC et la redevance prélèvement de l'agence de l'eau)	1.4704	1.57	2010 ↗ ²⁰¹¹ +6.77%
SMEA	0.13	0.13	↔
<i>Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)</i>			
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	0.23	0.24	2010 ↗ ²⁰¹¹ +4.35
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	0.138	0.192	2010 ↗ ²⁰¹¹ +39.13
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	0.180	0.248	2010 ↗ ²⁰¹¹ +37.78
TVA 5.5%			↔

➔Présentation des factures d'eau 120 M3 pour 2010 et 2011 en annexe 1, P39

➔Présentation des redevances de l'agence de l'eau en annexe 3, P 41,

Composante de la facture d'eau potable d'un ménage de référence – pour 120m³

Prix au m ³	2010	2011	évolution
Abonnement SIVOM	64.455 (68 TTC)	59.05 (62.3 € TTC)	²⁰¹⁰ ↘ ²⁰¹¹ -8.38%
Prix au m³ du SIVOM (incluant le SPEC et la redevance prélèvement de l'agence de l'eau)	176.45	188.4	²⁰¹⁰ ↘ ²⁰¹¹ +6.77%
SMEA	15.6	15.6	↔
Redevance pour pollution domestique (€HT/m³)			
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	27.6	28.8	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +4.35
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	16.56	23.04	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +39.13
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	21.6	29.76	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +37.78
TVA 5.5%			↔
TOTAL TTC pour 120 m³			
La Chapelaude Domérat Huriel Premilhat Quinssaines Saint Victor	299.73	307.90	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +2.73%
Archignat Audes Chambérat Chazemais Courcais Lamaids Lignerolles St Martinien Saint Désiré	288.08	301.82	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +4.77%
Mesples St Eloy d'Allier St Palais Viplaix St Sauvier Teillet Argenty Treignat	293.40	308.91	²⁰¹⁰ ↗ ²⁰¹¹ +5.29%



↗ Répartition du prix de l'eau pour une facture de 120 m³ sur les différents secteurs du SIVOM Rive Gauche du Cher

2.3) Recettes d'exploitation

2.3.1) Recettes de la collectivité

	2010	2011	Variation
Recettes liées à la facturation du service d'eau potable aux abonnés 70	3414064.99	3 463 116.83	+1.43%
dont vente d'eau domestique et non domestique 70111	2911818.47	2 779 988.08	- 4.5%
7012 taxes et redevances	222 944.18	422 344.59	+89%
Autres recettes			
Recettes de volumes exportés 70118	62 890	66 208	+5.3%
Contributions d'autres services 7041	189 847.14	182 542.89	-3.84%

► **art 70** : il s'agit de l'ensemble des produits des services, du domaine et vente diverses, incluant en particulier les redevances SMEA et agence de l'eau ; 2010 ↗ 2011 **en augmentation**

► **art 70111** : il s'agit de la vente d'eau aux abonnés, incluant l'abonnement, et la redevance SMEA en 2010, 2010 ↗ 2011 **en augmentation (calcul en excluant la redevance du SMEA)**

► **art 7012** : Il s'agit de la redevance pollution Agence de l'eau et de la redevance du SMEA, en 2011. En 2010, la redevance du SMEA est inclus dans l'art 70111, expliquant les variations de recettes de vente d'eau entre 2010 et 2011, et l'augmentation significatif des « taxes apparentes ». 2010 ↗ 2011 **en augmentation**

► **Art 70118** : Vente d'eau (Gouzon, Région Minière), 2010 ↗ 2011 **en augmentation**

► **Art 7041** : Travaux réalisés par le SIVOM en régie. 2010 ↘ 2011 **en diminution.**



Chapitre 5-

Indicateurs de performance du service

3) Indicateurs de performance d'eau potable

Les indicateurs sont issus du décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et devront être renseignés pour tout exercice ouvert à compter du 1er janvier 2008.

3.1) Résultats du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées (P101.1 et P102.1) (indicateurs fournis par la ARS)

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements non conformes	Pourcentage de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique (P101.1)	62	0	100	
Conformité physico-chimique (P102.1)	64	1	98.4	

98.4 % ► Bon

3.2) Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des- réseaux d'eau potable (P202.2)

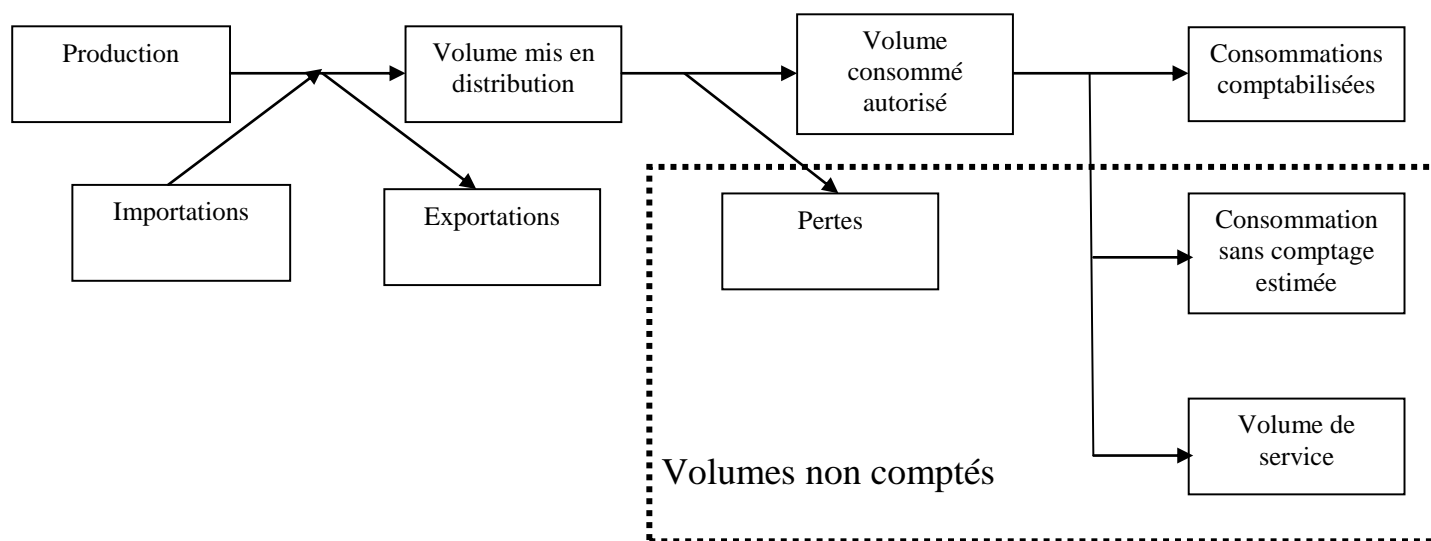
		Action effective en totalité (oui/non)	Nombre de points possibles	Nombre de points obtenus
A - Plan du réseau de collecte	Absence de plans du réseau ou plans couvrant moins de 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte (<i>quels que soient les autres éléments détenus</i>) ;	Non	0	0
	Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte ;	Oui	10	10
	Mise à jour du plan au moins annuelle ;	Oui	10	10
B- Informations sur les éléments constitutifs du réseau de distribution	Informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) ;	Non	10	0
	Connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations ;	Non	10	0
	Localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, centouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes ;	Oui	10	10
	Localisation des branchements sur la base du plan cadastral ;	Oui	10	10
C- Informations sur les interventions sur le réseau	Localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement) ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des branchements ;	Non	10	0
	Existence d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations ;	Oui	10	10
	Mise en oeuvre d'un plan pluriannuel de travaux de renouvellement des canalisations.	Oui	10	10
TOTAL			100	60

60 ► Satisfaisants, à améliorer

L'ensemble des directives permettant de répondre aux attentes d'un excellent indice de connaissance ont été données en 2011, en particulier au service SIG. Un effort important est ainsi consacré à l'augmentation de l'indice de connaissance, représentant une avancée nouvelle du service :

- Mise à jour du plan du réseau et informatisation,
- Mise à jour régulière,
- Informations structurelles, âges,
- Branchements,
- Plan pluriannuel,

La localisation des interventions nécessite la mise en place d'une procédure et la supervision par le responsable opérationnel en lien avec le service SIG. Les démarches et directives n'ont pas aboutis en 2011. Il est également prévu d'assurer la localisation des problèmes qualitatifs signalés sur l'eau afin de permettre un traitement opérationnel des données.



Les volumes utilisés pour le calcul des indicateurs et définis dans ce schéma sont des volumes comptés sur l'année civile.

3.3) Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Ratio entre d'une part le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus en gros à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part le volume produit augmenté des volumes achetés en gros à d'autres services d'eau potable .:

86 % ► **Bon rendement représentatif de la qualité d'un réseau urbain.**

3.4) Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

En 2011, les volumes non comptés sont essentiellement liés à l'utilisation des bornes incendie par les services incendie, estimé à **3 000 m³** par an. Il convient de souligner l'imprécision de cette valeur qui repose sur une estimation des interventions du SDIS à défaut d'éléments plus précis. Aucun essai débit-pression des bornes n'aurait été effectué en 2011.

Il est également constaté le nettoyage d'une canalisation refaite (Croze-Chazemais) pour désinfection et rinçage réglementaire, correspondant à environ **700 m³**.

Il est également déploré l'usage illicite des poteaux incendie du SIVOM. Ces usages représentent environ **100 m³** sur la base d'une estimation empirique minimum.

En 2011, 32 purges ont été organisées sur le réseau pour un débit purgé de **960 m³**, les causes étant généralement des purges curatives suite à eaux troubles.

Enfin, les pertes d'exploitation couvrant le fonctionnement des analyseurs de chlore (X 5) et les surpresseurs (X3) sont de **3000 m³/an**.

Les volumes théoriquement non comptés sont donc évalués à **7 760 m³/an**.

Le ratio entre le volume non compté, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé, et le linéaire du réseau de desserte :

0.37 m³/km/jour. ► Bon

1.1) Indice linéaire des pertes en réseau (P106.3)

Ration entre le volume de pertes, qui est la différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé, et le linéaire du réseau de desserte :

0.36 m³/km/jour. ► Bon

3.5) Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Quotient de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau : **0.39 %**.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identiques ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

0.39%. ► Médiocre, malgré 16 Km renouvelé entre la Croze et Chazemais ; Un effort important est nécessaire afin d'assurer la pérennité des équipements

3.6) Indice d'avancement de protection de la ressource (P108.3) (indicateur fourni par l'AR, Cf annexe 2, P40)

Niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection du ou des points de prélèvement dans le milieu naturel d'où provient l'eau potable distribuée :

80 % ► Très bon

3.7) Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (P151.1)

Nombre de coupures d'eau liées au fonctionnement du réseau public, dont les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance, divisé par le nombre total d'abonnés, multiplié par 1000 : **2.68** coupures / 1000 abonnés.

3.8) Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés définis par le service et taux de respect de ce délai (P152.1)

Délai maximal d'ouverture des branchements définis par le service (préciser l'unité): **2 mois**
1/2.

Pourcentage du nombre d'ouvertures de branchements réalisées dans le délai auquel s'est engagé le service clientèle : **95 %**.

3.9) Durée d'extinction de la dette P153.2)

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

	2010	2011
Encours total de la dette	5001160.45	4 637 547.74
Epargne brute annuelle	645 199.16	747 096
Durée d'extinction de la dette	7.75 ans	6.20 ans

6.2 ans ► Satisfaisant, le service est dans un niveau d'endettement classique

3.10) Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente P154.0)

Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N - 1.

Le montant facturé au titre de l'année N - 1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part « eau » et de la part « assainissement ». Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.

	2010	2011
Taux d'impayés	?	4.8%

4.8% ► Le taux des impayés est important et nécessite une action rapide

3.11) Taux de réclamations (P155.1)

Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites, reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité, rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000.

Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau de prix.

	2010	2011
Nombre de réclamations à la collectivité	?	3.72%

3.72% ► Le taux des réclamations est assez important et nécessite une attention particulière



Chapitre 6-

Investissement

4) Financement des investissements

4.1) Montants financiers des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire, montants des subventions de collectivités ou d'organismes publics et des contributions du budget général pour le financement de ces travaux

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées <i>(il peut y avoir plusieurs financeurs pour une même opération)</i>	Contributions des collectivités adhérentes
N°266 remplacement conduite la Croze Chazemais	1 653 377.33	-	-
N° 277 remplacement conduite rue ambroise Croizat Domérat	38 981.62	-	
N279 Renouvellement des conduites rue des Rimord, Bauvaise Domérat	42 930.12	-	
N280Hameau des Ailes Domérat	7 124.47		Commune de Domérat100%
N° 282 Pose d'un poste de chloration à St Victor	8 999.10	Agence de l'eau et conseil général %	
N° 284 Aménagement salle d'archive	1 900	-	
N°287 Alimentation le Morand à St Palais	27 624.09	Conseil général %	
N° 289 Alimentation Chateaugay	73 868.04	CAM 100%	
N 292 Remplacement conduite la Croze à Huriel	11 735.9	-	
N 293 Remplacement conduite rie de la Gare à Treignat	23 477	-	

4.2) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont pris en considération dans ce paragraphe.

	2010	2011
Nombre de branchements publics en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements publics en plomb restants	1	1
Pourcentage de branchements publics en plomb restant à modifier ou à supprimer au 1 ^{er} janvier de l'année de présentation du rapport		

4.3) Etat de la dette

L'état de la dette au 31 décembre 2010 fait apparaître les valeurs :	2010	2011
Encours de la dette au 31 décembre	5 001 160.45	4 637 547.74
Annuités de remboursements de la dette au cours de l'exercice	514 500 €	561 694.84€
dont en intérêts	114 500 €	198 082.13€
dont en capital	400 000 €	363 612.71€

4.4) Montant des amortissements réalisés par la collectivité organisatrice du service

	2010	2011
Montant des amortissements	608 678.44€	635 205.72€

4.5) Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service

Objet des travaux	
Projet de confirmation de l'utilisation du SIG	Etoffer la base de données et la rendre utilisable par les services techniques et DICT
Modélisation des réseaux	Simuler le comportement hydraulique et analyser les problèmes
Programme d'entretien préventif des canalisations	Réduire les interventions curatives

4.6) Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice

Objet des travaux	
1- Achèvement des canalisations la Croze Chazemais,	
2- Réfection des canalisations inox des TP des réservoirs	
3- Reprise des réservoirs d'eau, structure et étanchéité, ► programme pluriannuel	
4- Réfection de la canalisation Paslières – Courçais en 5 tranches, ► programme pluriannuel	
5- Reprise canalisation les Vaures – Huriel,	



Chapitre 7-

Solidarité

5) Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

5.1) Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité (en application de l'article L115-3 du code de l'action sociale et des familles)

	2010	2011
Nombre d'abandon de créance		
Montant des abandons de créance	5023.36 €	8794.53 €
Versement à un fonds de solidarité	-€	-€
Nombre de demandes reçues		

5.2) Descriptifs et montants financiers des opérations de coopération décentralisée conduites en application de l'article L.1115-1-1 du CGCT

Objet des travaux	Montant engagé 2011
Loi Oudin – Pompier sans frontière - pompage	2000



Chapitre 8-

Annexes

- 1 ► Factures d'eau 120 m3,
- 2 ► Annexes de l'Agence Régionale de Santé (ARS),
- 3 ► Annexes de l'agence de l'eau taxes et redevance,

Annexe 1 : facture d'eau de 120 m3

Annexe 2 : Document de l'Agence Régionale de Santé

Annexe 3 : Agence de l'eau, taxes et redevances spécifiques

